

# Cinco

Séparateur de pièces 5 voies

FR



Manuel de fonctionnement



## GUIDE AUX SYMBOLES UTILISÉS DANS CE MANUEL

Afin de faciliter la consultation du manuel,  
les symboles suivants ont été introduits :



Informations importantes

---



Lire attentivement avant toute utilisation

---



Attention !

---

# DECLARATION DE CONFORMITE

LE CONSTRUCTEUR : SUZOHAPP  
Antonie Van Leeuwenhoekstraat 9  
3261 Oud-Beijerland LT NL

DECLARE que le produit : CINCO  
TYPE : Séparateur de pièces 5 voies  
MARQUE : Comestero

Est conforme aux directives communautaires suivantes, modifiées, et par la législation nationale de transposition :

2004/108/CE  
2006/95/CE

Et que les normes harmonisées suivantes ont été appliquées :

EN 55014-1  
EN 55014-2  
EN61000-3-2  
EN61000-3-3  
EN62233  
EN 60335-2-82 appliquée avec  
EN 60335-1

## INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

Afin de prévenir tout dommage résultant de courts-circuits et d'incendies, cet appareil est équipé de dispositifs de sécurité.



**Ces dispositifs ne doivent en aucun cas être exclus du circuit, enlevés ou désactivés.**

S'il s'avère nécessaire de les désactiver dans le but d'effectuer des opérations de maintenance ou de réparation, il faut impérativement que la machine soit débranchée de l'alimentation générale.



Les dispositifs de sécurité sont également conformes aux normes en vigueur.

L'opérateur est tenu d'en vérifier le bon fonctionnement avec des contrôles réguliers.

---

## Risques dérivant de l'utilisation normale de l'appareil

Si l'appareil est régulièrement entretenu et s'il a été installé correctement (conformément aux indications de ce manuel), l'appareil n'est censé représenter aucun danger pour l'opérateur.



**Risques électriques** : par contact direct lors du branchement au réseau de l'alimentation générale. Opérations effectuées par le **technicien qualifié**.

## Risques lors de l'installation et la préparation de l'appareil

Suivre scrupuleusement les instructions d'installation de l'appareil mentionnées ci-après de manière à minimiser les risques vis-à-vis des personnes ou des objets.



**Risques électriques** : par contact direct lors du branchement au réseau de l'alimentation générale. Opérations effectuées par le **technicien qualifié**.

Précautions :

- Vérifier que le réseau de distribution est bien adapté à l'intensité de courant absorbé par l'appareil.
- Avant tout branchement de l'appareil ou d'autres parties, effectuer tout d'abord la mise à la terre.

## Risques encourus lors de la maintenance de l'appareil



**Risques électriques** : par contact direct avec les parties sous tension se trouvant à l'intérieur de l'armoire des composants électriques. Opérations effectuées par le **technicien qualifié**.

Précautions :

- N'intervenir sur la machine que si l'on est certains d'avoir coupé l'interrupteur général de courant.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

**Lire attentivement ce qui suit afin de comprendre les conditions générales de garantie prévues pour ce produit.**

Les biens et les services fournis s'entendent assortis de garantie de la part de notre société pour une durée de 12 mois. La garantie prend effet à compter de la date de vente du produit (fait foi la date figurant sur la facture). La garantie s'entend exclusivement limitée au fonctionnement normal du bien livré et au résultat du service fourni. Le rétablissement du fonctionnement normal du bien livré s'effectue exclusivement dans notre usine.

Notre société n'assume aucune responsabilité quant au fonctionnement de biens livrés dans des conditions environnementales/conditions techniques différentes de celles décrétées par notre société et mentionnées dans la documentation technique. Toute responsabilité de notre part, concernant des dommages directs ou indirects ne découlant pas d'un dysfonctionnement, est expressément exclue.

La garantie devient caduque si l'acheteur n'a pas réglé l'intégralité du prix.

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- manipulation de l'étiquette mentionnant le numéro de série de l'appareil.
- panne ou rupture lors du transport.
- panne ou rupture suite à des actes de vandalisme, à des catastrophes naturelles ou d'origine criminelle.
- mauvaise installation ou erreurs de montage du produit.
- installations électriques non conformes ou présentant des anomalies.
- incapacité à utiliser le produit, négligence ou laisser-aller dans son utilisation.
- non-observation des instructions de fonctionnement.
- interventions pour vices présumés ou pour contrôles de complaisance.
- toute intervention non autorisée sur le produit.

Les interventions ou les manipulations effectuées sur les biens objet de la fourniture de la part de personnes non autorisées par notre société comportent la déchéance immédiate de la garantie. Nous déclarons avoir attentivement considéré, au mieux de nos connaissances actuelles et des pratiques de fabrication, le problème de l'inviolabilité des biens fournis de la part de personnes qui, avec des intentions malveillantes, cherchent à en altérer le fonctionnement. Nous n'assumons aucune responsabilité quant à des comportements illicites ou endommagements dérivant de l'utilisation frauduleuse des biens fournis.

Cher client,

Nous vous remercions pour l'achat d'un produit SUZOHAPP; si vous suivez à la lettre les explications fournies dans ce manuel, vous serez à même d'apprécier pleinement toutes ses qualités et de les conserver dans le temps. Aussi, nous vous prions de lire très attentivement les instructions d'utilisation et de maintenance conformément aux prescriptions de sécurité données avant d'utiliser l'appareil et de conserver ce manuel pour s'y référer à tout moment.

---

# Sommaire

1. Introduction .....	7
2. Présentation.....	8
2.1 Accessoires .....	9
3. Mises en garde .....	9
4. Déballage.....	9
5. Branchements .....	10
5.1 Mode ccTalk.....	11
5.2 Mode Parallèle .....	11
6. Entretien et maintenance .....	13
6.1 Maintenance et nettoyage de l'extérieur.....	13
7. Assistance technique .....	13
8. Données techniques .....	14
9. Footprint .....	14
10. Informations sur la gestion des déchets .....	15
10.1 Mise hors service et élimination .....	15

FR

---

## 1. Introduction



---

## 2.1 Accessoires

Une série d'accessoires en option permet de répondre aux différents types d'utilisation et d'installation.

### *Entonnoirs de récupération des pièces de 3 hauteurs différentes*



---

*Grand Entonnoirs* (H: 20,5 mm)

*Codes article*  
1068-25-0021-A



---

*Moyen Entonnoirs* (H: 11,5 mm)

*Codes article*  
1068-25-0022-A



---

*Petit Entonnoirs* (H: 4,5 mm)

*Codes article*  
1068-25-0023-A



FR

## 3. Mises en garde



Veillez lire attentivement ce manuel avant l'utilisation. Connaître les informations et les prescriptions contenues dans ce manuel est essentiel à la bonne utilisation du produit. Au moment de la livraison, vérifier que l'emballage et le produit n'ont pas subi de dommages visibles lors du transport.

Vérifier les branchements électriques. Les dommages causés par le non-respect des mises en garde mentionnées dans cette publication ne sont pas couverts par la garantie. Les situations importantes devant être attentivement observées sont indiquées à l'aide de symboles spécifiques.

## 4. Déballage

Au moment de la réception du produit, vérifier que celui-ci n'a pas subi de dommages visibles lors du transport. Si des anomalies devaient être constatées, peu importe la nature, il faut immédiatement en avvertir le transporteur.

À la livraison, l'emballage doit être intact, c'est-à-dire qu'il *ne doit pas*:

- présenter de marques de frottement ou d'écrasement, de coups ou déformations, de ruptures au niveau de la caisse
- présenter de zones mouillées ou de signes indiquant que la caisse a été exposée à la pluie, au gel ou à la chaleur
- présenter de traces de manipulation

Vérifier aussi que le contenu de l'emballage correspond effectivement à la commande.



Pour éviter d'endommager l'appareil, il est conseillé de le transporter uniquement à l'intérieur de son emballage d'origine.

Il est vivement recommandé :

- de ne pas heurter la machine
- de ne pas laisser l'appareil (même encore emballé) exposé aux agents atmosphériques

## 5. Branchements

Le séparateur Cinco a été conçu pour s'adapter aux différents modèles de monnayeur RM5HD pour les applications suivantes :

- Applications ccTalk (le monnayeur pilote le séparateur)
- Applications Parallèles (la machine pilote le séparateur)

Le tableau suivant (figurant également sur le séparateur) indique les connecteurs qui doivent être utilisés en fonction du mode d'utilisation et du monnayeur concernés.

SERIAL MODE (CCTALK)	COINMECH CODE	TO COINMECH	JP2	JP1
	GEHxx1.....		CN2	OPEN
GExxx2.....		CN2	OPEN	
PARALLEL MODE	GEDxx2.....	CN1	CLOSED	
	CN3 TO GAME MACHINE			

La désignation des connecteurs se réfère à celle figurant sur le séparateur, tel qu'illustré dans la figure suivante.



FR

## 5.1 Mode ccTalk

Les deux cas de figure suivants sont possibles :

Monnayeur **GEHxx1** (où xx peut être un nombre quelconque)

- Relier la machine au monnayeur à l'aide du connecteur 4 broches ccTalk
- À l'aide du câble plat 10 pôles (fourni), relier le monnayeur au connecteur CN2 du séparateur
- JP2 doit être ouvert
- JP1 doit être entièrement à gauche

Monnayeur **GEHxx2** (où xx peut être un nombre quelconque)

- Relier la machine au monnayeur à l'aide du connecteur 4 broches ccTalk
- À l'aide du câble plat 10 pôles (fourni), relier le monnayeur au connecteur CN2 du séparateur
- JP2 doit être ouvert
- JP1 doit être entièrement à droite

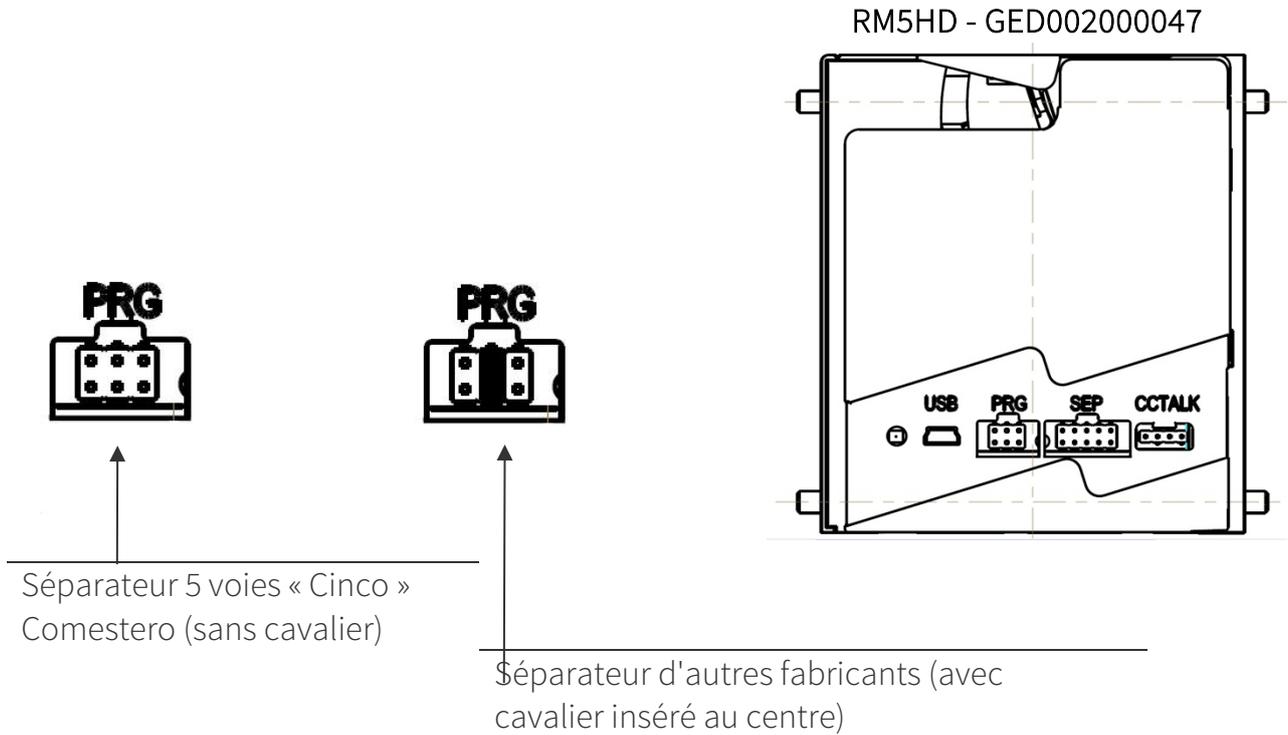
## 5.2 Mode Parallèle

Monnayeur **GEDxx2** (où xx peut être un nombre quelconque).

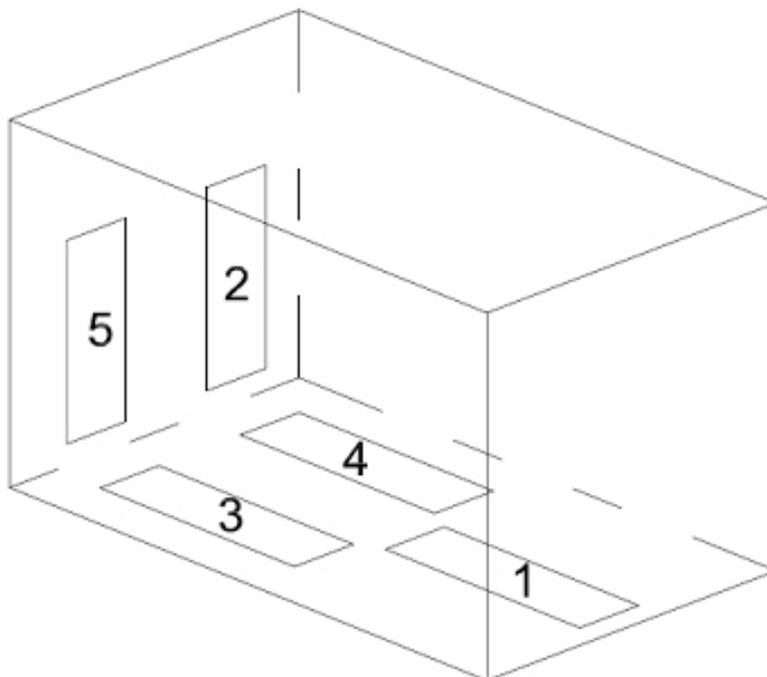
- Relier la machine au séparateur à l'aide du connecteur CN3 (10 pôles en ligne)
- À l'aide du câble plat 10 pôles (fourni), relier le monnayeur au connecteur CN1 du séparateur
- JP2 doit être fermé
- JP1 doit être ouvert

**Remarque :**

Si l'on dispose d'un monnayeur RM5HD avec code GED002000047, il est possible de choisir le type de séparateur à lui associer en insérant simplement un cavalier au centre du connecteur PRG, tel qu'illustré ci-après. En l'absence de cavalier, le monnayeur pilote un séparateur 5 voies Comestero Cinco. Lorsqu'un cavalier est inséré au centre, tel qu'illustré, le monnayeur est à même de piloter un séparateur d'autres fabricants.



## PARCOURS DE SORTIE



#### REMARQUE:

Les sorties 2 et 5 ne sont pas adaptés pour les pièces avec des diamètres et épaisseurs, respectivement, inférieure à 22:25 et 2:14 mm mm. Cela implique par exemple que, dans la zone Euro, vous ne pouvez pas poster sur les chemins 2:05 inférieurs à 0,20 Euro dénomination pièce.

## 6. Entretien et maintenance



Avant toute opération de maintenance sur le séparateur, veiller à débrancher l'appareil sur lequel le séparateur est installé



Suivre scrupuleusement les indications fournies de manière à conserver la machine dans les meilleures conditions de fonctionnement possibles et ne pas avoir à faire face à des situations dangereuses ou qui entraînent la déchéance des conditions de garantie.

### 6.1 Maintenance et nettoyage de l'extérieur

Nettoyer régulièrement les parties à l'extérieur de l'appareil ; pour cette opération il suffit d'utiliser un chiffon humidifié à l'eau claire ou à l'eau très légèrement savonneuse. Pour les salissures particulièrement tenaces, nettoyer la surface avec de l'eau et de l'alcool. Ne pas utiliser de solvants chimiques agressifs à base d'essence ou de trichloréthylène, de détergents ou d'éponges abrasives qui pourraient endommager l'appareil. Ne pas rincer ou plonger l'appareil dans l'eau ou tout autre liquide. Vérifier régulièrement l'état des surfaces de l'appareil, notamment au niveau des zones qui, lors d'une utilisation normale de l'appareil, peuvent représenter un danger pour l'utilisateur.

## 7. Assistance technique

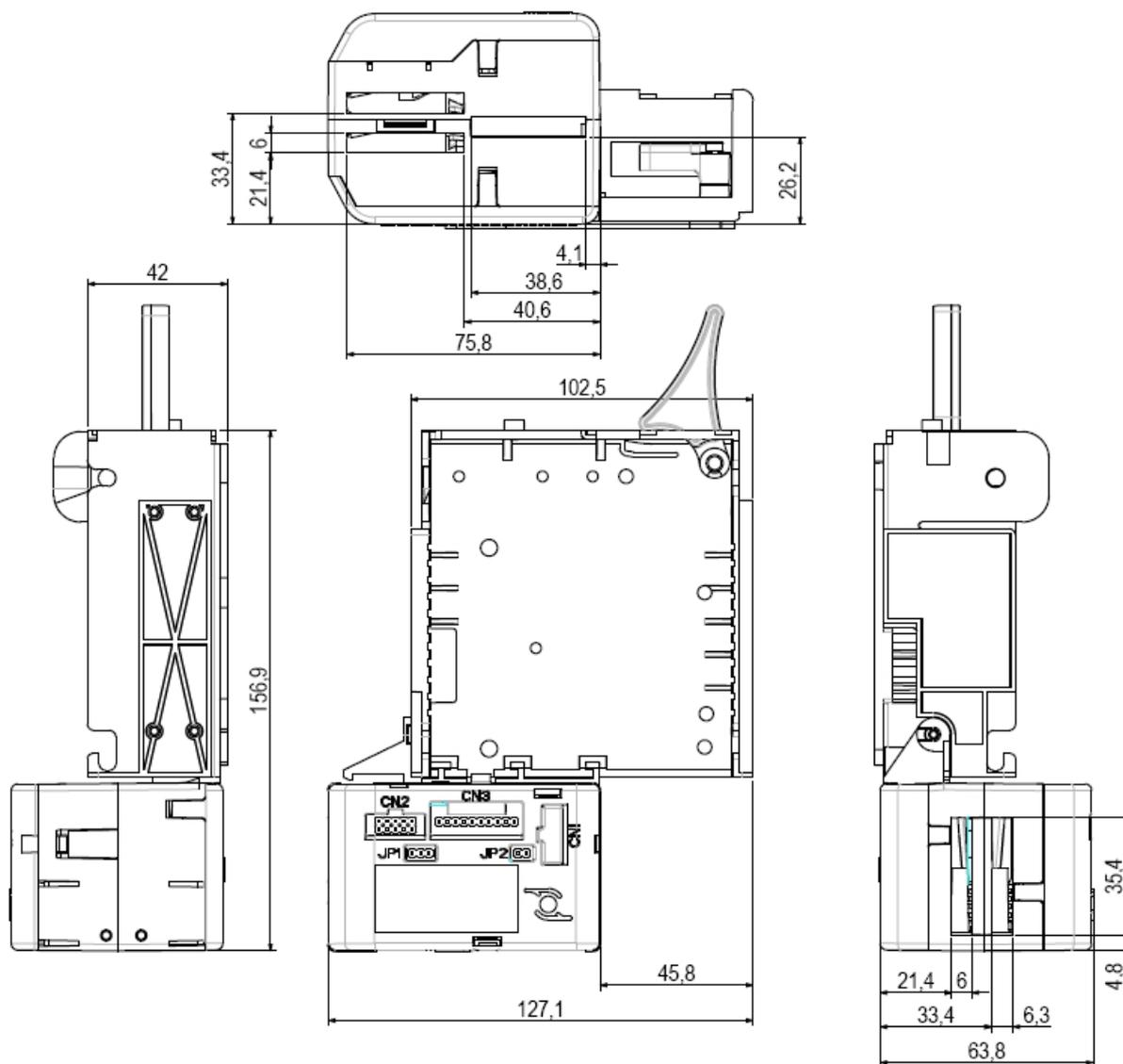


En cas d'anomalies et de dysfonctionnements, s'adresser au service après-vente, dont le numéro est : (+39) 0295781111.

## 8. Données techniques

Alimentation [Vdc] :	12 ÷ 24 (- 5 % + 10%)
Courant maxi absorbé [mA] :	Max 80
Température de fonctionnement [°C] :	0 ÷ 55

## 9. Footprint



FR

## 10. Informations sur la gestion des déchets

### 10.1 Mise hors service et élimination

Une fois hors d'usage, le produit doit être mis en conditions de hors service puis remis auprès d'un centre d'élimination des déchets.

Retirer l'appareil de son logement d'installation, vider les pièces contenues et débrancher le câble de l'alimentation électrique. Prendre contact avec votre revendeur pour la récupération de l'appareil inactif.

L'appareil doit être obligatoirement éliminé comme le prescrit le Décret Législatif n°151 du 25/07/2005.



Pour cela, nous recommandons de lire attentivement ce qui suit.

Depuis le 31 décembre 2006, avec l'entrée en vigueur du Décret, des critères précis ont été établis concernant l'Élimination des Déchets des Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) finalisés à la protection de l'environnement.

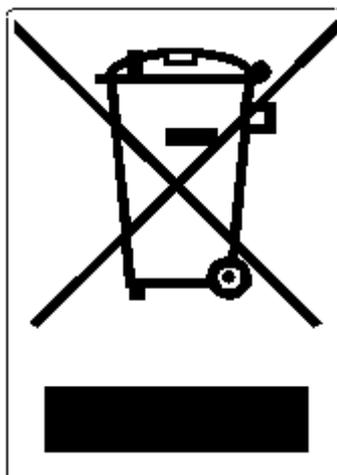
Ces équipements rentrent dans le champ d'application du décret législatif 151/2005 annexe 1B article 2 alinéa 1 étant :

7.6 Machine à pièces / jetons

10.2 Distributeur automatique d'argent comptant ou de produits.

En résumé :

- Ces équipements ne devront pas être éliminés comme des déchets urbains mais ils doivent faire l'objet d'un tri sélectif
- Les revendeurs retireront gratuitement les équipements usés pour ensuite les confier à des centres de tri sélectif, pour un parcours de désassemblage correct et une éventuelle récupération du matériel réutilisable
- Des centres de tri sélectif pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ont été créés. L'utilisateur pourra remettre ces appareils usés à son revendeur lors de l'achat d'un appareil neuf équivalent
- Ces équipements ou des parties de ceux-ci peuvent provoquer des effets très nocifs pour l'environnement et pour la santé humaine s'ils sont utilisés de façon incorrecte ou s'ils ne sont pas éliminés en conformité avec cette procédure, à cause de certaines substances présentes dans les composants électroniques
- Le symbole qui représente la poubelle barré, appliqué de façon bien visible sur ces appareils, indique, sans équivoque, que ces appareils ont été introduits sur le marché après le 13 août 2005 et qu'ils doivent faire l'objet d'un tri sélectif



Sanctions prévues en cas d'élimination abusive de ces déchets :

1. Le centre de distribution qui hypothétiquement ne retire pas à titre gratuit un équipement électrique ou électronique, comme le stipule l'article 6, alinéa 1, lettre b), sera puni par une sanction administrative allant de 150 à 400 euros, pour chaque équipement non repris ou repris à titre onéreux
2. Le producteur qui ne pourvoit pas à organiser le système de tri sélectif des DEEE professionnels, comme le stipule l'article 6 – alinéa 3, et les systèmes de retrait et d'envoi, de traitement et de récupération des DEEE, comme le stipule l'article 8 – alinéa 1 et 9 – alinéa 1, 11 – alinéa 1 et 12 – alinéa 1,2, et 3, et sous réserve des accords éventuellement conclus au sens de l'article 12 – alinéa 6, concernant ces dernières opérations, sera puni par une sanction administrative pécuniaire allant de 30 000 à 100 000 euros
3. Le producteur qui, après le 13 août 2005, ne pourvoit pas à constituer de garantie financière dès le moment où il introduit sur le marché des équipements électriques ou électroniques, comme le stipulent les articles 11 - alinéa 2, ou 12 - alinéa 4, sera puni par une sanction administrative pécuniaire allant de 200 à 1 000 euros pour chaque appareil introduit sur le marché
4. Le producteur qui ne fournit pas, dans les instructions pour l'utilisation des EEE, les informations, comme le stipule l'article 13 – alinéa 1, sera puni par une sanction administrative pécuniaire allant de 200 à 5 000 euros
5. Le producteur qui, un an après l'introduction de chaque type d'appareil EEE neuf sur le marché, ne met pas de centres de réemploi et d'installations de traitement et de recyclage à disposition, comme le stipule l'article 13 – alinéa 3, sera puni par une sanction administrative pécuniaire allant de 5 000 à 30 000 euros
6. Le producteur qui, après le 13 août 2005, introduit sur le marché des EEE sans indication ou sans symbole, comme le stipule l'article 13, alinéas 4 et 5, sera puni par une sanction administrative pécuniaire allant de 200 à 1 000 euros pour chaque équipement introduit sur le marché. Cette sanction pécuniaire s'applique dans le cas où l'indication ou le symbole n'est pas conforme aux exigences établies dans l'article 13, alinéas 4 et 5
7. Le producteur qui, sans avoir pourvu à l'inscription auprès de la Chambre de Commerce aux sens de l'article 14, alinéa 2, introduit sur le marché des EEE, sera puni par une sanction administrative pécuniaire allant de 30 000 à 100 000 euro
8. Le producteur qui, après le terme établi par le décret et stipulé par l'article 13, alinéa 8, ne communique pas au registre national des producteurs assujettis à l'élimination des DEEE les informations, comme le stipule l'article 13, alinéa 4 3 5
9. Sous réserve des exceptions stipulées par l'article 5 alinéa 2, toute personne qui, après le 1er Juillet 2006, introduit sur le marché des EEE neufs contenant les substances reportées dans l'article 5, alinéa 1, ou les ultérieures substances recensées aux sens de l'article 18, alinéa 1, sera puni par une sanction administrative pécuniaire allant de 50 à 500 euros pour chaque équipement introduit sur le marché ou bien de 30 000 à 100 000 euros





**EMA Headquarters**

Antonie van Leeuwenhoekstraat 9  
3261LT Oud-Bijerland The Netherlands  
P +31 (0) 186 643333  
F +31 (0) 186 643322  
Info.nl@suzohapp.com

**NCS Headquarters**

1743 Linneman Rd  
Mount Prospect IL 60056 USA  
P +1 (847) 593 6130  
F +1 (800) 593 4277  
info@suzohapp.com

**APA Headquarters**

44-48 Rocco Drive, Scoresby  
Victoria Australia 3179  
P +61 3 9757 5000  
F +61 3 9763 7265  
info@suzohapp.com.au

[suzohapp.com](http://suzohapp.com)

**Pour plusieurs d'information:****SuzoHapp Netherlands B.V.**

Antonie Van Leeuwenhoekstraat 9  
3261 LT Oud-Beijerland - The Netherlands  
Phone: (+31) 186 64 33 33 - Fax: (+31) 186 64 33 32  
[sales.nl@suzohapp.com](mailto:sales.nl@suzohapp.com)